



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

Conseil Municipal

mardi 19 septembre 2023

Compte-Rendu / Procès-Verbal

Avant-propos

Vérification du Quorum (22 membres à voix délibérative) :

Quorum : 22 membres à voix délibérative

Oui

Non

L'an deux mil vingt-trois, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice : 43

Conseillers présents : 34

Pouvoir(s) : 2

Votants : 36

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BODIN Freddy, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, DESPORTES Philippe,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Jean-Michel, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à Rachel SANTENAC,

Conseillers excusés :

LETHIELLEUX Jean-Michel, BERTIN Jérémy,

Conseillers absents :

MASSE Stéphane, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François,

Secrétaire de séance :

BURON Christelle

Approbation du Compte-Rendu de réunion précédente :

Approuvé

Refusé

Minute de silence

Il est proposé avant de débiter l'ordre du jour de cette séance de faire une minute de silence en hommage de Philippe CHOPIN, ancien Maire de Contigné.

OUVERTURE DE LA SEANCE

ADMINISTRATION & MOYENS GENERAUX

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : Maryline LEZE

Monsieur Benoît ERMINE a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément aux dispositions légales, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élus sur cette liste.

M. Philippe DESPORTES est appelé à siéger au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- De prendre acte de l'installation de Monsieur Philippe DESPORTES en qualité de conseiller municipal,
- De prendre acte en conséquence de la modification du tableau du Conseil Municipal,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Election du Maire délégué de Soeudres

Rapporteur : Maryline LEZE

Le poste de maire délégué de Soeudres et de 8^{ème} adjoint au Maire est devenu vacant à la suite de la démission de Benoît ERMINE. Selon les dispositions légales, cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire par courrier du 25 août 2023.

Il convient de procéder à l'élection d'un nouveau maire délégué représentant la commune déléguée de Soeudres. Il est proposé que le maire délégué une fois élu, occupe le même rang que Benoît ERMINE, c'est-à-dire 8^{ème} adjoint au Maire.

Il est précisé que s'agissant de l'élection d'un seul maire délégué, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue

Après avoir procédé au vote, le dépouillement donne les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents et représentés :	35
b) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) :	0
c) Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne (a-b))	35
d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	3
e) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	8

- | | |
|---|----|
| f) Nombre de suffrage exprimés : | 24 |
| o Suffrages obtenus par Noémie PAULY-MOREAU | 24 |

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

- De décider que le maire délégué de Soeudres occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que Benoît ERMINE, à savoir le poste de 8^{ème} adjoint au Maire ;
- De procéder à l'élection du Maire délégué de Soeudres au scrutin secret à la majorité absolue.

Indemnités de fonctions des élus

Rapporteur : Maryline LEZE

Par délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2020, les indemnités de fonctions des élus ont été fixées. A la suite de l'élection d'un nouveau maire délégué, il a lieu de fixer les indemnités de fonctions lui incombant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et de Maires délégués comme indiqué dans le tableau ci-joint.
- Rappelle que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- De préciser que ces indemnités seront versées à compter de ce jour.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Jean-Yves LAURIOU demande qui reprendra la délégation d'adjoint à la voirie.

Maryline LÉZÉ indique qu'aucune décision n'a été prise mais les services techniques seront capables de répondre aux interrogations en attendant la désignation d'un nouvel adjoint à la voirie.

Arrivée d'Hélène LEMAIRE à 20h40.

Agence postale de Contigné – Avenant de prolongation

Rapporteur : Maryline LEZE

La convention signée le 16 décembre 2006 avec La Poste pour le point de contact situé sur la commune déléguée de Contigné arrive à son terme le 14 décembre 2023.

Cette convention avait été établie à partir d'un modèle de convention rédigé conjointement entre la Poste et l'Association des Maire de France (AMF). La Poste et l'AMF ont décidé de mettre à jour ce modèle de convention afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers et des territoires.

Dans l'attente de la nouvelle convention, La Poste a proposé de prolonger la convention actuelle pour une durée limitée à 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à conclure avec le groupe La Poste une prolongation de la convention portant sur le point de contact situé en mairie délégué de Contigné pour une durée limitée à 1 an.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

Etude multithématique pour la restauration de l'hydromorphologie du Piron en milieu urbain – Approbation de fiches actions portées par la commune

Rapporteur : Maryline LEZE

La commune des Hauts-d'Anjou est signataire depuis juin 2021 d'une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cette convention, engage la commune et son EPCI (Etablissement Public à Coopération Intercommunale) à l'échelle de ses polarités, dans la mise en œuvre d'actions permettant la prise en compte de l'ensemble des enjeux de revitalisation et de réaménagement de l'espace public. Dans un même temps, la commune a été retenue dans le dispositif Petite Ville de Demain (PVD) lui donnant ainsi les moyens de mettre en œuvre ses ambitions territoriales.

La RD 768 axe important de circulation à l'échelle de la CCVHA (Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou), voire du département de Maine-et-Loire, est empruntée par de nombreux véhicules (dont 9% de poids lourds). Cet axe traversant le bourg de Champigné montre des signes d'usure importants et occasionne des dysfonctionnements urbains.

Sur ce même secteur, les pluies importantes de l'été 2021, ont causé sur ce secteur et plus particulièrement à l'entrée de bourg de Champigné (secteur Sud de la RD 768) d'importantes inondations par débordement du Piron.

À la suite de ces inondations, une étude multithématique pour la restauration de l'hydromorphologie du Piron en milieu urbain a été engagée avec le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR).

Pour mener à bien le projet complexe de traversée de bourg et répondre également aux enjeux d'aménagement du Piron, la commune des Hauts-d'Anjou a souhaité engager en 2022 une réflexion collective sur les enjeux du réaménagement de l'axe Marius Briand /Auguste Chailloux (D 768).

Ainsi, un mandat d'études permettant d'accompagner Les Hauts-d'Anjou dans le projet de requalification de la traversée de bourg de Champigné (RD 768) et de déploiement de nouveaux secteurs d'habitat a été signé avec ALTER Cités le 31 mars 2023.

Par ailleurs, pour répondre à ces problématiques d'aménagement du Piron et à la suite de l'étude engagée par le SMBVAR, il a été décidé :

- de travailler en cohérence les aménagements relatifs à la restauration de l'hydromorphologie du Piron et ceux relatifs à la traversée de bourg,
- de proposer un programme d'actions portées par le SMBVAR ou la commune,

- d'ajouter le programme d'actions de la commune Les Hauts d'Anjou au Contrat Territorial Eau (CT Eau) des Basses Vallées Angevines Romme(2024-2026) dès le 3eme trimestre 2023.

Pour mémoire, le CT Eau des Basses Vallées Angevines Romme est animé par le SMBVAR et le Département de Maine-et-Loire. Ce contrat est signé pour deux cycles de 3 ans (2021-2023 puis 2024-2026) avec des structures animatrices locales. Le CT Eau est un outil financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de la Loire qui permet le financement d'actions visant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La présente délibération expose les actions portées directement par la commune et pour lesquelles des financements seront sollicités (au travers notamment Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines Romme (2024-2026) :

- FICHE ACTION BOURG 01 –

En complément des travaux prévus et portés par le SMBVAR sur la restauration du lit et des berges (fiche action BOURG 11), la commune :

- travaillera sur les questions pluviales avec la création de noues et l'aménagement et la réfection des cheminements doux (dont trottoirs) le long du Piron ;
- en option, la commune envisage également de désimpermeabiliser le parking de l'école primaire situé à proximité du parking.

Ces travaux seront réalisés par la commune dans le cadre des travaux de traversée bourg (Mandat ALTER).

- FICHE ACTION BOURG 10

Par suite de l'étude multithématique engagée par le SMBVAR visant à la restauration de l'hydromorphologie du Piron, cette action consiste en l'aménagement d'une zone d'expansion sur les parcelles section B n°861 et B n°862 de Champigné. Pour y parvenir, la municipalité a préalablement acquis ces parcelles stratégiques.

Sur ce secteur, deux phases de travaux seront engagées par la commune :

- démolitions et terrassement des constructions présentent sur les parcelles 861 et 862 acquises dans le cadre de la restauration de l'hydromorphologie du Piron
- remise à ciel ouvert partielle du Piron sur une vingtaine de mètres dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de bourg.

Synthèse des actions portées par la commune :

N° Action	Objet	Date de réalisation	Plan de financement prévisionnel	
			Dépenses (estimation SMBVAR)	Recettes
BOURG 01	Travaux sur le réseau d'eau pluvial	Etudes : 2023-2024 Travaux : 2024-2026	Travaux en base : 84 135€ TTC	<ul style="list-style-type: none"> - Financements CT Eau : 50% AELB (dans la limite de 110 € par m² pour le projet de désimpermeabilisation) - Financement commune : 20% à 50%
			Travaux en option : 170 000 € TTC	
BOURG 10	Démolition/terrassement	2024	160 000€ TTC	<ul style="list-style-type: none"> - Financement CT Eau : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50% ▪ Région Pays de la Loire : 30% - Financement commune : 20%
	Remise à ciel ouvert partielle du Piron	2025	100 000€ TTC	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention (Jean-Yves LAURIOU) :

- D'approuver les fiches actions Bourg 01 et Bourg 10 portée par la commune.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel associé à chaque action.
- De dire que ce plan de financement pourra être revu et complété en fonction des réponses aux différentes sollicitations et des programmes de subventions auxquels l'opération serait éligible.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter toute subvention au taux maximum pour le financement de cette opération.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à présenter les actions portées au nom de la commune Les Hauts d'Anjou (actions numéro 01 et 10) et à solliciter les subventions prévues par le Contrat Territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

La présentation de la synthèse de l'étude est jointe au présent compte-rendu.

Freddy BODIN s'interroge sur le mode de financement qui sera utilisé parce que le financement par les subventions représente 50 %. Il précise que c'est une question qui se pose puisque les fortes pluies seront de plus en plus fréquentes avec le changement climatique.

Marc-Antoine DRIANCOURT explique que d'autres subventions seront certainement trouvées.

Jean-Yves LAURIOU donne des remarques sur les travaux de perméabilité des sols. Selon lui, on se trompe de débats, il n'est pas contre l'infiltration, mais il estime que ce ne sont pas des solutions viables.

Marc-Antoine DRIANCOURT comprend ses interrogations mais il explique que les experts du SMBVAR sont très compétents et qu'ils connaissent leur travail. Il lui propose également de les rencontrer pour répondre à ses interrogations.

Jean-Yves LAURIOU regrette que le sujet ne soit pas présenté en commission aménagement et urbanisme.

Maryline LEZE explique que c'est le SMBVAR qui gère cette étude et que ce qui est présenté aujourd'hui ne sont que deux fiches actions parmi beaucoup d'autres, qu'il est proposé de faire inscrire dans le prochain PAPI (programme d'actions de prévention contre les inondations).

Dominique FOUIN rappelle que tous les travaux qui sont faits n'ont pas pour prétention d'éviter la crue centennale qui a eu lieu, ils ont pour ambition d'améliorer l'écoulement de l'eau.

Maryline LEZE ajoute que le SMBVAR a placé notre dossier en priorité et qu'il convient de valider ces fiches actions et le plan de financement.

Valorisation du plan d'eau de Marigné par l'aménagement d'un espace de loisirs – Demande de financement

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La commune déléguée de Marigné de la commune des Hauts-d'Anjou dispose d'un étang communal situé route des Lizardières et d'équipements sportifs avec un stade, un complexe sportif et un city stade à proximité ainsi qu'un espace convivialité.

Dans l'objectif d'offrir un espace de baignade de qualité, de développer l'offre culturelle, de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer un équipement existant. La commune Les Hauts d'Anjou a souhaité travailler un projet d'aménagement intégrant :

- l'aménagement des berges de l'étang
- la réalisation d'un théâtre de verdure.

Afin de limiter le coût d'investissement pour la commune, des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du fonds Leader, du Fonds régional de reconquête et du dispositif de soutien financier aux investissements des communes 2023 (Département) sur la base d'un pré-chiffrage établi le maître d'œuvre du projet (LIGEIS).

Concernant le dossier de demande de financement LEADER, le projet d'espace de loisirs avait été présenté initialement sous forme de deux demandes (une pour l'aménagement de l'étang, l'autre pour la création du théâtre de verdure).

Or, ce projet est un projet d'ensemble qui perd de son sens et de sa pertinence en étant segmenté.

Par ailleurs, la consultation d'entreprise ayant eu lieu, le prix du projet est connu et fiabilisé.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ces nouvelles bases et de présenter une demande auprès du fond LEADER au titre du projet d'ensemble de valorisation du plan d'eau de Marigné par l'aménagement d'un espace de loisirs.

Le taux maximum d'aide publique étant de 80%, le montant de la demande de subvention au titre de la fiche action 2 « Préserver et valoriser l'omniprésence de l'eau sur le territoire » du fond LEADER est de 84 650,94 €.

Par ailleurs, au titre du fond LEADER, seuls les travaux d'aménagement et fournitures sont éligibles. Le montant des dépenses présentées au titre du fond LEADER est donc de 276 951,17 € HT.

Le plan de financement associé à cette dépense est le suivant :

NATURE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE FOURNITURE	DEPENSES		RECETTES		
	€ HT		NATURE DE LA RECETTE PREVUE	€	OBSERVATIONS
Chemin piéton "etang"	74 464,90		LEADER	84 650,94	Projet sélectionné en comité de programmation LEADER le 31/01/2022-instruction réglementaire par les services de la Région en cours
Chemin piéton "parcours santé"	41 520,36				
Terrain de pétanque	3 793,75				
Parking principal	12 065,04		REGION	36 910,00	Subvention attribuée le 6 mai 2022 par la commission permanente du Conseil régional
Parking secondaire	4 331,05				
Parking terre-pierre	8 399,40				
Plage	34 059,70		Département	100 000,00	Dossier en instruction
Aire de jeux	15 165,00				
Abords accueil	11 389,95				
Théâtre de verdure	49 732,46		Auto financement	55 390,23	DELIBERATION N°DCM2023_66 - approbation de la signature du marché par la commune en conseil municipal du 11 juillet 2023
Parking salle de sport	22 029,56				
Lot unique, récapitulatif des tranches	276 951,17			276 951,17	

Pour précision, le plan de financement du coût total (incluant, études, travaux et aléas) d'opération prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	€ HT	Nature des recettes	€	OBSERVATIONS
Mission d'accompagnement technique VRD	5 050,00	LEADER	84 650,94	Projet sélectionné en comité de programmation LEADER le 31/01/2022-instruction réglementaire par les services de la Région en cours
Evaluation environnementale	1 800,00			
Mission d'accompagnement technique permis d'aménager	4 400,00			
Mission partielle dépôt de permis de construire	1 500,00			
Levé topographique	3 816,00	REGION	36 910,00	Subvention attribuée le 6 mai 2022 par la commission permanente du Conseil régional
Contrôleur technique	1 350,00			
Coordinateur SPS	1 425,00			
Travaux d'aménagement et de fournitures				
Chemin piéton "etang"	74 464,90			
Chemin piéton "parcours santé"	41 520,36	Département	100 000,00	Dossier en instruction
Terrain de pétanque	3 793,75			
Parking principal	12 065,04			
Parking secondaire	4 331,05			
Parking terre-pierre	8 399,40			
Plage	34 059,70			
Aire de jeux	15 165,00			
Abords accueil	11 389,95			
Théâtre de verdure	49 732,46	Auto financement au titre du coût total de l'opération	99 971,23	Délibération présentée en conseil municipal le 19 septembre 2023
Parking salle de sport	22 029,56			
Actualisation	12 620,00			
Divers	12 620,00			
TOTAL COUT D'OPERATION	321 532,17		321 532,17	

Tout versement de financement extérieur inférieur au prévisionnel sera automatiquement pris en charge par l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- D'approuver l'opération de valorisation du plan d'eau de Marigné par l'aménagement d'un espace de loisirs.
- D'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessus.
- De dire que ce plan de financement pourra être revu et complété en fonction des réponses aux différentes sollicitations et des programmes de subventions auxquels pourrions l'opération serait éligible.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter toute subvention au taux maximum pour le financement de cette opération.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Mise à disposition d'un terrain au profit du SIEMML pour la construction d'un poste de transformation sur la commune déléguée de Contigné

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) a projeté de construire un poste de transformation nécessaire à la réalisation des travaux de renforcement des réseaux du poste P26 Haunière, Lieudit Le Pré Blanc sur la commune déléguée de Contigné.

Le SIEMML sollicite la mise à disposition du terrain pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT nécessaire à cette opération, lequel sera à prélever dans le domaine public, d'une superficie approximative de 13.90 m².

Pour ce faire, une convention dûment circonstanciée est établie par le SIEMML qu'il convient d'approuver au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition à intervenir avec le SIEMML pour la mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation HTA/BT dans le cadre de la réalisation des travaux de renforcement des réseaux du poste P26 Haunière, lieudit Le Pré Blanc, commune déléguée de Contigné.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Avis sur le dossier de l'entreprise CET Environnement- Commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe

Rapporteur : Maryline LEZE

La société CET ENVIRONNEMENT exploite la station d'épuration qui traite les effluents des sociétés de tannages de Châteauneuf-sur-Sarthe. Cette station d'épuration se situe route de Juvardeil, commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe à côté de celle qui traite les effluents domestiques.

La station d'épuration liée aux tanneries ne répond pas aux normes par rapport aux rejets aqueux (dépassement des seuils fixés pour les rejets d'azote ammoniacal et les matières en suspension)

Dans un courrier du 22 janvier 2021, la DREAL a demandé à l'exploitant de la STEP de fournir un plan d'actions et de programmation des travaux nécessaires pour que les rejets de la STEP reviennent dans les normes. La demande de dérogation est faite parce que la société CET ENVIRONNEMENT ne pourra pas faire les travaux permettant de répondre aux exigences réglementaires dans les temps impartis.

Par arrêté préfectoral du 21 juillet 2023, la demande formulée par la société CET ENVIRONNEMENT a fait l'objet d'une consultation du public en mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe du lundi 21 août au lundi 18 septembre 2023 inclus.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 15 jours à compter de la clôture de la consultation pour donner son avis sur ce dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable sur la demande formulée par l'entreprise CET Environnement en vue d'obtenir une dérogation pour la station d'épuration située route de Juvardeil, commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

FINANCES

Décision modificative n°1 sur le budget 2023

Rapporteur : Dominique FOUIN

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

INVESTISSEMENT

OPERATION/ CHAPITRE	COMPTE	SERVICE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
DÉPENSES					
509	2313	URBA	Ajustement de crédits sur l'Opération multiservice	-30 000,00	
207	2158	MECA	Remplacement matériel suite voi	5 000,00	
210	21571	MECA	Achat Tracteur tondeuse ISEKI + coupe ventrale	21 900,00	
210	21571	MECA	Reprise Tracteur tondeuse coupe ventrale ISEKI	600,00	
210	21571	MECA	Reprise Tracteur tondeuse coupe frontale ISEKI	2 500,00	
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
			TOTAL DM01	0,00	0,00

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission Finances du 12 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- D'adopter la décision modification du budget principal présenté ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Jean-Yves LAURIOU demande pourquoi la reprise est indiquée en dépenses.

Gilles GUERET explique que c'est une question de comptabilité publique qui interdit la contraction des dépenses et des recettes.

RESSOURCES HUMAINES

Réalisation d'une mission de classement des archives de la mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe

Rapporteur : Christelle BURON

Les Archives départementales par courrier du 7 juillet 2023 ont rappelé la nécessité de mettre en place une opération de classement des documents émanant de la Mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe,

Il est proposé de mettre en place une opération de classement des documents émanant de la mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe qui consisterait en

- 1) L'intégration de tous les arriérés, notamment les documents qui ont été déménagés de la mairie de Châteauneuf, se trouvent dans des cartons et qui ne sont plus utiles à la gestion des affaires courantes ;
- 2) La réalisation des éliminations réglementaires ;
- 3) La mise à jour de l'inventaire réalisé en 2017.

La durée de la mission, qui pourra débuter en fin d'année 2023, est estimée à 6 à 7 semaines environ et sera confiée à un(e) archiviste professionnel(le) qui sera recruté(e) temporairement sur contrat par la commune nouvelle des Hauts-d'Anjou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- De donner son accord à une mission de classement des documents émanant de la mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.
- De confier cette mission à un archiviste professionnel qui sera recruté par la commune.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Création d'emplois temporaires – Archiviste et saisonniers espaces verts

Rapporteur : Christelle BURON

Il convient de prendre une délibération pour acter la création d'emplois non permanents :

- Un poste d'archiviste pour une période de 6 à 7 semaines,
- Deux postes temporaires à la Direction des services techniques pour faire face au surcroit d'activité de fin d'année pour une période de trois mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité :

- D'approuver la création des postes non permanents suivants :

Pour les services techniques :

- 2 postes d'agents techniques polyvalents (H/F) - Filière technique - Catégorie C
Grade Adjoint technique :
 - Temps complet (35/35èmes)
 - Du 1er octobre au 31 décembre 2023

Pour les services administratifs :

- 1 poste d'archiviste (H/F) - Filière culturelle - Catégorie A
Grade Attaché territorial de conservation du patrimoine à Attaché territorial principal de conservation du patrimoine :
 - Temps complet (35/35èmes)
 - 2 mois maximum sur la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fin de la partie délibérative à 21h55.

AFFAIRES DIVERSES

1. Point sur les effectifs scolaires

	Maternelle	Élémentaire	TOTAL
Écoles publiques	199	373	572
Écoles privées	113	182	295
TOTAL	312	555	867

2. Rétrospectives des évènements :

- *Fête nationale le 14 juillet 2023*
- *Spectacle « Tristesse et joie dans la vie des girafes » - 20 juillet*
- *Dégustation à l'aveugle suite au marché public des restaurants scolaire - 30 août*
- *Fête de la rivière - 26 août*
- *Fête de la piscine - 27 août*
- *Feu d'artifice - 1er septembre*
- *Forum des associations - 2 septembre*
- *Lancement des jeux « Hauts-Lympiques » : 2 septembre*
- *Visite de l'installation solaire de Champigné – 12 septembre*
- *Fin des travaux de la chapelle de Contigné – 15 septembre*
- *Raid du Roi René - 16 septembre*
- *Journées Européenne du patrimoine - 16/17 septembre*

3. *Les évènements à venir :*

- ✓ *Jeudi 21 septembre : Journée d'animation proposée par le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS). 6 heures d'activités ludiques et sportives en continu et découverte de 5 sports olympiques et paralympiques : basket, tir sportif, tir à l'arc, escrime et tennis.*
- ✓ *Mardi 26 septembre : Réunion publique sur le déploiement de la fibre sur Les Hauts-d'Anjou à 18h30, salle de la Cigale.*
- ✓ *Mardi 3 octobre : Conférence « Le monde agricole face aux défis du Pacte Vert et de la nouvelle PAC de l'UE », à 19h30, salle Cirda, dans le cadre de la semaine européenne développement durable.*
- ✓ *Dimanche 8 octobre : Octobre rose à 9h30 au stade de Châteauneuf-sur-Sarthe.*
- ✓ *Samedi 14 octobre : Matinée d'échanges pour parents solos à 10h30 au centre de loisirs de Châteauneuf-sur-Sarthe.*
- ✓ *Dimanche 15 octobre : Foire aux pommes à Marigné.*
- ✓ *Mardi 7 novembre : Conseil municipal à 20h à la mairie de Champigné.*

Secrétaire de séance



Christelle BURON

Présidente de séance

Maryline LÉZÉ

